

Direction des Affaires générales
Décision n°2021 -008

**LE PRÉSIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le règlement intérieur de l'établissement public Campus Condorcet et notamment son article 3.2.a,

Vu la circulaire du 14 décembre 2020 prise par le président de l'EPCC relative à l'élection partielle d'un représentant des enseignants-chercheurs au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet par scrutin prévu à la date du 11 février 2021,

Vu le scrutin qui s'est déroulé le 11 février 2021 pour l'élection partielle d'un représentant des enseignants-chercheurs au conseil d'administration de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu le procès-verbal des opérations de vote et de dépouillement pour le collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés au sens de l'article D.719-4 du code de l'éducation, établi pour le scrutin du 11 février 2021,

ARRETE

Est élu membre du conseil d'administration de l'Etablissement public Campus Condorcet :

| Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et assimilés au sens de l'article D.719-4 du code de l'éducation | NOM - Prénom |
|--|---------------------|
| | CASSIN Matthieu |

Fait à Aubervilliers, le 11 février 2021

Jean-François Balaudé



Président de l'EP Campus Condorcet

David Bérinque
Par délégation

Affichée et publiée le 12 février 2021
Exécutoire le 12 Février 2021

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord